

REGLEMENT FINANCIER POUR 2026 / 2027

MODALITES FINANCIERES

Le règlement des frais de scolarité et demi-pension se fait **mensuellement** le 10 de chaque mois :

- soit par [prélèvements automatiques](#)
- soit par [télépaiement sur votre espace personnel EcoleDirecte](#)
- soit par [espèces](#)

FACTURATION

1- Une facture annuelle sera envoyée courant octobre via Ecole Directe

2- Des factures complémentaires seront établies en cas de changement de régime self, d'inscription à l'étude (collège), d'attribution des bourses, fourniture de TD etc...

PRE-INSCRIPTION D'UN NOUVEL ELEVE

Les arrhes de 70 € versées à la pré-inscription pour tout nouvel élève seront déduites lors du paiement du solde d'inscription. En cas de désistement, les arrhes seront conservées par l'Institution Sainte-Marie sauf cas de force majeure.

INSCRIPTION D'UN NOUVEL ELEVE

1 – Frais annuels

Unités pédagogiques	Frais administratifs	Droits d'inscription (1)	Total nouvel élève
Ecole	49,00 €	27,00 €	76,00 €
Collège	57,00 €	32,00 €	89,00 €
Lycée	57,00 €	32,00 €	89,00 €

(1) Les droits d'inscription ne sont dus que pour la première inscription dans l'établissement

2 – Contribution des Familles

Quotient CAF	Tranches	Ecole		Collège		Lycée	
		année	mois	année	mois	année	mois
inférieur ou égal à 650	A	525 €	52,50 €	715 €	71,50 €	720 €	72,00 €
entre 651 et 850	B	565 €	56,50 €	740 €	74,00 €	745 €	74,50 €
entre 851 et 1200	C	620 €	62,00 €	815 €	81,50 €	825 €	82,50 €
entre 1201 et 2500	D	680 €	68,00 €	895 €	89,50 €	900 €	90,00 €
supérieur ou égal à 2501	E	715 €	71,50 €	945 €	94,50 €	950 €	95,00 €

Du fait de leur inscription dans notre établissement, les élèves sont systématiquement assurés sans autre formalité dès la date de la rentrée jusqu'au 31 de l'année scolaire en cours : **VERSPIEREN** (Assurance Scolaire et Extra-scolaire Individuelle Accident) - Direction des Activités Sectorielles et de la Construction - 8 avenue du Stade de France - 93218 LA PLAINE SAINT DENIS CEDEX Tél. : +33 1 49 64 11 05 Mail : lhaddad@verspieren.com

Une REDUCTION FAMILIALE est disponible à partir du 2ème enfant.

(Enfants présents simultanément dans un établissement catholique de l'Aire Urbaine).

Nombre d'enfants	2	3	4	5
Réduction (2)	5%	10%	20%	40%

(2) La réduction s'applique sur chaque enfant de la fratrie.

3 – Demi-pension

Unités pédagogiques	Année	Mois (10 mois)	Repas occasionnel
Ecole	929,00 €	92,90 €	6,90 €
Collège	1010,00 €	101,00 €	7,90 €
Lycée	1010,00 €	101,00 €	7,90 €

En cas de Projet d'Accueil Individualisé nécessitant un panier repas, les tarifs de restauration sont différents. Contactez directement l'infirmerie au 03.84.58.67.86.

Tout trimestre de facturation est dû, aucun changement ne sera pris en compte au cours du trimestre sauf cas de force majeure (1er trimestre : du 01/09 au 31/12 ; 2ème trimestre : du 01/01 au 31/03 ; 3ème trimestre : du 01/04 au 30/06).

Demande écrite à faire 15 jours avant la fin de chaque période.

Les prix indiqués couvrent les frais de la restauration et l'encadrement des élèves pendant le temps de midi.

Les repas sont remboursés sur une base de 4 € en cas de maladie (sur présentation d'un certificat médical au retour de l'enfant), voyages scolaires, stages scolaires.

La facturation du mois de juin se fait en fonction des dates de sortie des classes dues aux périodes d'examens.

Il est délivré à chaque **nouvel élève, demi-pensionnaire ou externe, une carte magnétique à conserver d'une année sur l'autre.** En cas de perte, le coût de son renouvellement est de 10 €.

FORMULES DE RESTAURATION

Il est possible de s'inscrire pour un ou plusieurs repas par semaine au forfait annuel (jours fixes), le choix des formules de restauration implique un prix forfaitaire.

Forfait annuel demi-pension	1 repas / semaine	2 repas / semaine	3 repas / semaine	4 repas / semaine
Ecole	232,25 €	464,50 €	696,75 €	929,00 €
Collège	252,50 €	505,00 €	757,50 €	1010,00 €
Lycée	252,50 €	505,00 €	757,50 €	1010,00 €

Une REDUCTION FAMILIALE est disponible à partir du 2ème enfant demi-pensionnaire
(Enfants présents simultanément à l'ISM)

Nombre d'enfants	2	3	4	5
Réduction (3)	2%	6%	9%	11%

(3) La réduction s'applique sur chaque enfant de la fratrie.

4 – Etude-Garderie

Unités pédagogiques		Année	Mois (10 mois)
Ecole	Garderie de 16h15 à 16h40	140,00 €	14,00 €
	Etude de 16h15 à 17h00	275,00 €	27,50 €
	Garderie de 17h00 à 18h30	255,00 €	25,50 €
Collège	Permanence de 16h40 à 17h00	0 €	0 €
	Etude de 17h00 à 18h30	275,00 €	27,50 €

Selon vos besoins, les frais correspondants aux différents services proposés sont cumulables.

Ecole : étude et garderie du soir : inscription en début d'année. Toute demande de modification devra être adressée, par écrit, à l'école primaire. Les frais sont facturés par trimestre et encaissés directement par l'école primaire.

Collège : Il est possible de s'inscrire à l'étude pour 1, 2, 3 ou 4 soirs fixes pour la semaine. La facturation sera calculée au prorata des jours et peut être faite en une ou plusieurs fois.

5 – Cotisation APEL (cotisation facultative)

Cotisation à l'APEL (Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre)	25,00 € / famille / an
---	------------------------

La circulaire APEL est remise à chaque élève à la rentrée scolaire.

La cotisation APEL est portée sur la facture établie par l'Institution Sainte-Marie et elle est intégralement reversée à l'APEL et l'URAPEL.

6 – Fonds de solidarité - don défiscalisé (avec la Fondation Marianiste)

Avec la Fondation Marianiste, reconnue d'utilité publique, il vous sera possible de soutenir les projets de notre établissement en faveur de l'éducation (plus d'informations sur les projets soutenus sur notre site Internet). Pour cela, vous pourrez ajouter à votre inscription une option « Fonds de solidarité - don défiscalisé », du montant de votre choix. Celle-ci sera alors automatiquement imputée sur votre facture annuelle. La Fondation Marianiste vous fera parvenir votre reçu fiscal par e-mail. Merci d'avance de votre générosité !

INFORMATION

Le contrat est signé à la première inscription de l'enfant dans l'établissement, pour les années suivantes, il sera à signer dans le dossier de réinscription.